

Sport et citoyenneté



ProSportConcept
Formation aux métiers du sport

Loïc Pithioud Formation 2023/2024

V.1

QUELQUES DEFINITIONS

- un citoyen: membre d'un Etat considéré du point de vue de ses devoirs et de ses droits civils et politiques. (petit Larousse)
- c'est vivre dans une démocratie et participer à son maintien, pour le bonheur de tous (Métoudi et Volant L'Education physique et sportive éduque-t-elle à la citoyenneté ?, 2003,)

ROLE DU CITOYEN DANS LA SOCIETE

- les citoyens n'ont aucun rôle obligatoire à jouer. En ce sens, le statut juridique de citoyen est un statut de liberté. Un citoyen peut choisir de participer (citoyen actif) ou non (citoyen passif) à la vie publique.
- un citoyen actif a un rôle essentiel à jouer, qui prend tout son sens avec l'exercice du droit de vote.
- les citoyens peuvent également, de façon quotidienne, jouer un rôle important dans la société. Adhérer à une association, un syndicat ou un parti politique
- l'attitude individuelle des citoyens est importante. Les comportements de civisme (politesse, respect des biens publics...)

Les valeurs de la citoyenneté

- La civilité : attitude de respect, à la fois à l'égard des autres citoyens (ex : politesse), mais aussi à l'égard des bâtiments et lieux de l'espace public (ex : transports publics). C'est une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux, au nom du respect de la dignité
- Le civisme : respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de ses devoirs envers la société. C'est agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers.
- La solidarité : elle est importante, en effet, dès lors que les citoyens, dans une conception classique, ne sont pas de simples individus juxtaposés, mais un ensemble d'hommes et de femmes attachés à un projet commun. Elle correspond à une attitude d'ouverture aux autres qui illustre le principe républicain de fraternité. Dans ces conditions, la solidarité, qui consiste à venir en aide aux personnes (démuni, danger, malade etc...)

Versant politique

Des valeurs démocratiques
Des valeurs de l'école
Des droits et des devoirs
Participer à la vie démocratique

Versant social

Vouloir vivre ensemble.
Savoir vivre ensemble
Respect des règles et des codes sociaux
Echanger, construire ensemble, partager
des valeurs des émotions, des projets.....

Citoyenneté

Versant personnel

S'estimer se réaliser
Se construire soi parmi d'autres
Vouloir apprendre

Versant des savoirs

Apprendre

- les valeurs, les droits et les devoirs qui fondent le vivre ensemble
- à prendre en compte les autres et à les respecter
- à construire des règles de conduites et des valeurs personnelles
- à agir en responsabilité
- à agir en autonomie
- à exercer son jugement
- à communiquer
- à comprendre le monde
- à s'inscrire dans une culture

Le rôle des structures dans la formation du futur citoyen

- En fonction des âges, des objectifs différents.
- 3-6 ans:
 - Construire sa personnalité au sein de la communauté scolaire
 - Trouver ses repères et sa place
 - Apprendre à coopérer
 - Comprendre et s'appropriier les règles du groupe
 - Echanger et communiquer dans des situations diversifiées
 - Dialoguer avec des camarades, avec des adultes
 - Découvrir les usages de la communication réglée
 - Prendre sa place dans les discussions

- Les 6-9 ans :

- Continuer à construire sa personnalité au sein de la communauté
- Se construire comme sujet et comprendre sa place dans le groupe
- Dépasser l'horizon des structures

- Les 9-12 ans:

- - S'intégrer à l'Europe, découvrir la francophonie, s'ouvrir au monde
- - Etre citoyen dans sa commune
- - Etre citoyen en France
- - Participer pleinement à la vie de sa structure

LE ROLE DES APS DANS LA FORMATION DU CITOYEN

- Petit historique du sport dans la société:

- 19ème siècle jusqu'à la 1^{ère} GM. mis en application de l'éducation physique sur le terrain. Mais on ne parle pas d'éducation physique mais de gymnastique

- Un objectif médical
- Un objectif militaire
- Un objectif nationaliste
- l'école de Joinville en 1852 (AMOROS)

- Jusqu'à 1960

- Pas de nouvelles conceptions qui se mettent en place.
- Différentes méthodes existantes s'affrontent pour s'imposer à l'école.
- Après 1945, on va vers une éducation physique par le sport.
- Le terme d'éducation physique ne s'applique que pour l'école.

- Après 1960

- les enseignants d'éducation physique estiment que l'EPS n'a pas les mêmes finalités que le sport associatif.
- But « compétitif » peu à peu délaissé
- Passage d'une pratique sportive à éducative

LES FONCTIONS DES APS

- 3 objectifs généraux:
 - développement des capacités et des ressources nécessaires aux conduites motrices.
 - acquisition des compétences et connaissances utiles pour mieux connaître son corps, le respecter et le garder en bonne santé
 - accès au patrimoine culturel que représentent les diverses activités physiques, sportives et artistiques, pratiques sociales de références.
- Plusieurs fonctions pour les APS, construire et à respecter des règles de différentes natures
 - Des règles institutionnelles, qui regroupent toutes les lois de la structure
 - Des règles groupales, liées aux contraintes matérielles et aux rôles sociaux des enfants dans l'activité (observation, arbitrage, etc.)
 - Des règles de méthodes, servant à réfléchir sur son action (ces règles sont applicables dans les autres disciplines)
 - Des règles d'apprentissage, qui portent sur la compréhension et le respect des consignes.
- Apprennent aux pratiquants à vivre en collectivité (par exemple respecter l'ordre de passage sur des ateliers, ne pas se moquer des autres, encourager ses camarades, s'entraider...) et à respecter les valeurs morales et sociales de l'activité (faire preuve d'esprit sportif).

EXEMPLES D'ACTIVITES

- Conception et mise en œuvre d'un spectacle de danse (tout âge) :
 - 2 phases: une première de recherche et une deuxième de pratique
 - 1^{ère} phase:
 - 1^{er} temps: plusieurs extraits musicaux sont proposés au groupe (de styles différents). écouter une première fois (sans danser) puis de les analyser ensemble selon les questions suivantes :
 - Y'a-t-il un(e) ou plusieurs chanteurs (chanteuses) ?
 - Quels instruments entends-tu ?
 - Quel genre de musique est-ce ?
 - Que ressens-tu en écoutant ce morceau ?
 - Comment varie la musique au cours de l'extrait ? (intensité, vitesse, changement d'instruments, hauteur...)
 - Quelles sont les ressemblances et les différences entre les extraits ?
 - Comment pourrait-on se déplacer sur cette musique ?

- 2^{ème} temps: créer des groupes homogènes entre eux et hétérogène en leur sein
 - émergence d'identité et de rôle au sein du groupe (leader, suiveur, effacé...)
 - développement de l'interaction entre pratiquants
 - problèmes possibles, grosse affirmation d'un leader
 - remédiation: Dans un même groupe, chaque élève devra avoir trouvé un élément en rapport avec la musique et l'avoir fait réalisé par ses camarades
 - autres consignes: l'espace, le temps, la relation à l'autre, les parties du corps et les expressions du visage.
 - A la fin de chaque phase de recherche, les pratiquants montrent aux autres groupes ce qu'ils ont trouvé. On demande aux spectateurs de tenir un rôle d'observateur selon quelques critères précis.

- 2^{ème} phase

- proposition du morceau support
- analyse collective
- Choix des éléments dansés
- Alternance phase en groupe entier, petits groupes et individuelles
- Réalisation du spectacle final

- En quoi cette activité a-t-elle pu contribuer à la formation du futur citoyen ?

- Permettre à chacun de s'exprimer dans des groupes restreints à partir d'un même support.

- Tout le monde peut s'exprimer corporellement en faisant appel à son imaginaire sans regard extérieur ni jugement de valeur.

- Tout le monde peut s'exprimer corporellement en faisant appel à son imaginaire sans regard extérieur ni jugement de valeur.

- Le travail collectif en groupe affinitaire doit permettre à chaque pratiquant de se sentir à l'aise pour pouvoir s'exprimer et s'investir sans appréhension.

- Chacun avec son solo contribue à la construction de l'œuvre commune qu'est la chorégraphie.

- Chacun donne son avis et participe aux choix des espaces et des relations à créer. Dans la réalisation chaque danseur doit tenir compte des autres en se mettant à l'écoute pour établir une véritable communication.

- La présentation en groupe restreint et avec des critères précis d'observation supprime les jugements de valeur et oriente le regard.

- Toutes les prestations, aussi différentes soient elles, sont valorisées si les consignes de composition sont respectées.

L'élaboration de règles en jeux collectifs

- Sans Ballon (3-9 ans)

- Jeu traditionnel de type epervier, rivières aux crocodiles etc.... Ici le loup et les agneaux
- une consigne simple, le loup doit manger les agneaux
- De quelle manière le loup mange-t-il les agneaux ?
- Que devient l'agneau qui se fait manger ? Plusieurs possibilités sont évoquées collectivement :
 - 1) l'agneau est éliminé du jeu
 - 2) l'agneau devient loup, prenant la place de l'ancien.
 - 3) l'agneau devient loup en compagnie de l'ancien.
 - 4) l'agneau est fait prisonnier par le loup et il peut être délivré par les autres agneaux.
- Test des différentes règles et amélioration collectives avec de nouvelles règles de complément.

contribuer à la formation du futur citoyen ?

- Les pratiquants ont été amenés à prendre des responsabilités au niveau de la mise en place et du rangement du matériel et ont donc développé leur autonomie et leur sens du civisme.
- Les pratiquant ont été amenés à beaucoup discuter et échanger entre eux, ce qui suppose un développement des qualités d'écoute et de respect de la prise de parole des autres.
- Les pratiquant ont été amenés à prendre des décisions, ce qui développe l'esprit critique et amène à respecter les idées des autres, ainsi qu'à faire des concessions et à trouver des compromis.
- Les pratiquant ont été amenés à respecter des règles communes à tout le monde, ce qui contribue à son intégration dans la société.
- Les pratiquant ont été amenés à réfléchir sur leur pratique et à élaborer des stratégies de jeu dans le but de gagner la partie.
- Les pratiquant ont été amenés à coopérer, c'est-à-dire à élaborer des stratégies ensemble pour arriver à un même but, ce qui là encore contribue à l'apprentissage de la vie en communauté et de la prise en compte des autres.

LES ROLES SOCIAUX

- En sport collectifs.

- principe de passe à dix avec un joueur but, 3 équipes.
- 2 équipes jouent, la troisième observe

Plusieurs rôles pour la 3^{ème} équipe

- arbitre
- juges
- conseille
- oberserve/évalue

Cette séquence vise notamment à apprendre aux pratiquants à se responsabiliser et à coopérer dans le but de mettre en place une activité commune. Il s'agira ici d'aboutir au jeu du « joueur-but », pratiqué en autonomie complète par les pratiquants.

Mise en place d'une éducation civique au service des APS

- Instauration avec le groupe des règles de vie de groupe.
 - peut se faire sous forme de débat avec émergence de règles de type ce que je peux faire, ce que je dois faire, ce que je ne dois pas faire
- Instauration règle de vie de l'espace de pratique
- Chartes de l'esprit sportif

- ARTICLE 1 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est d'abord et avant tout observer strictement tous les règlements ; c'est ne jamais chercher à commettre délibérément une faute.
- ARTICLE 2 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est respecter l'arbitre. Il a un rôle difficile et ingrat à jouer et mérite entièrement le respect de tous.
- ARTICLE 3 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est accepter toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité.
- ARTICLE 4 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.
- ARTICLE 5 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser l'adversaire.
- ARTICLE 6 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est savoir reconnaître les bons coups et les bonnes performances de l'adversaire.
- ARTICLE 7 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est vouloir se mesurer à un opposant dans l'équité. C'est compter sur son seul talent et ses habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.
- ARTICLE 8 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est refuser de gagner par des moyens illégaux et par la tricherie.
- ARTICLE 9 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est pour l'arbitre bien connaître tous les règlements et les appliquer avec impartialité.
- ARTICLE 10 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est garder la maîtrise de soi en toutes circonstances ; c'est refuser que la violence physique ou verbale prenne le dessus sur nous.